



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2022
Français
Original : anglais

La situation à Abyei

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution [2630 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil a demandé à être informé des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Il porte sur la période qui s'est écoulée depuis la publication de mon précédent rapport sur le sujet ([S/2022/316](#)), du 15 avril au 3 octobre 2022. Le point y est fait sur la transition de la FISNUA vers une force multinationale de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que sur l'évolution de la situation politique et sur les faits marquants survenus dans les domaines de la sécurité, des droits humains, de l'état de droit et de l'action humanitaire, entre autres.

II. Abyei

Évolution de la situation politique

2. Bien que les relations entre le Soudan du Sud et le Soudan aient continué de refléter les améliorations réalisées ces dernières années, les rapports intercommunautaires à Abyei sont restés tendus pendant la période considérée, les positions adoptées demeurant bien ancrées. En juin, les coprésidents du Comité mixte de contrôle soudanais et sud-soudanais d'Abyei ont chacun de leur côté indiqué à leurs interlocuteurs de l'Organisation des Nations Unies qu'ils souhaitaient tenir une réunion du Comité dans un « avenir proche », demandant tous deux le soutien de l'Organisation à cette fin. Ce serait la première fois que le Comité mixte se réunirait depuis 2017. Par ailleurs, en août, mon envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique et le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine ont poursuivi leurs consultations respectives avec les dirigeants des communautés misseriya et ngok dinka sur la marche à suivre pour régler la question du statut final d'Abyei.

3. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité s'est réuni à Khartoum les 24 et 25 mai. Les parties se sont de nouveau entendues sur plusieurs questions, concernant notamment l'ouverture de couloirs de passage de la frontière, et se sont tournées vers leurs présidences respectives pour divers sujets, ayant trait par exemple à la protection du pétrole de Diffra et à la mise en service de la piste d'atterrissage d'Anthony. Elles ont en outre demandé instamment la reprise des



réunions régulières du Comité mixte. La mission a continué de plaider en faveur d'un dialogue renforcé entre les parties.

4. Du 12 au 16 juillet, à Djouba, le Chef par intérim de la mission et commandant de la FISNUA s'est entretenu avec les autorités sud-soudanaises au sujet du processus de paix, des tensions entre les communautés ngok dinka et twic dinka et de questions relatives à l'état de droit, concernant notamment le retard accumulé dans la mise en place du Service de police d'Abyei. Il a également abordé des questions ayant trait au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, s'intéressant tout particulièrement à la nécessité pour Djouba de faciliter le retour, dans les plus brefs délais, d'éléments du Mécanisme conjoint dans son secteur 1, y compris au niveau du poste de commandement de secteur de Gok Machar et des bases d'opérations de Safaha/Kiir Adem et Soumaya/War Abar. Les interlocuteurs ont remercié la mission pour le travail mené à Abyei, celle-ci ayant notamment facilité la Conférence de paix conjointe des chefs coutumiers tenue à Entebbe du 17 au 19 mai. Le Chef par intérim de la mission et commandant de la FISNUA a également insisté auprès de Djouba sur la nécessité de faciliter la mise en œuvre de programmes conjoints dans la région d'Abyei, en tenant compte des risques de conflit.

5. Le Chef par intérim de la mission et commandant de la FISNUA s'est entretenu avec les autorités soudanaises, à Khartoum, du 31 juillet au 4 août. Les discussions ont porté sur le processus de paix à Abyei, sur des questions relatives au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et sur des questions d'ordre public, ayant notamment trait au renforcement de la présence des comités de protection de la population locale et des activités de coopération civilo-militaire menées dans le nord d'Abyei. Elles ont également porté sur les retards constatés dans le déploiement des unités de police constituées de la FISNUA et des effectifs de policiers hors unités constituées supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité, sur la nomination d'un(e) chef civil(e) adjoint(e) de la mission, sur la mise en service de la piste d'atterrissage d'Athony, et sur d'autres questions opérationnelles. Les autorités soudanaises ont salué le rôle joué par la FISNUA dans la région d'Abyei, notamment le soutien apporté au processus de paix local et à la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei.

6. Des représentants des communautés misseriya et ngok dinka se sont déclarés favorables à la tenue d'une conférence de prétranshumance, ou « conférence de paix saisonnière », qui serait organisée conjointement par la FISNUA et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) avant la prochaine saison sèche et dont l'objectif serait de réduire les tensions intercommunautaires liées aux mouvements saisonniers. La FISNUA a continué d'échanger avec les communautés de la région d'Abyei afin de parvenir à un accord au sujet de cette rencontre.

Dynamique du conflit et conditions de sécurité

7. La situation en matière de sécurité dans la région d'Abyei a été relativement calme, bien que marquée de quelques faits préoccupants. Les principales atteintes à la sécurité et à la protection des civils ont pris la forme de vols, de meurtres, de razzias d'animaux, de fusillades et d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment des viols. La présence de membres armés des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des Forces de l'Alliance soudanaise, ainsi que de civils armés, a menacé la sécurité globale dans la région. Il a par ailleurs été fait état d'attaques armées contre des troupes de la FISNUA, ainsi que de violentes confrontations entre les communautés ngok dinka et twic dinka.

8. En tout, 19 des 31 attaques armées signalées pendant la période considérée avaient eu pour cibles directes des civils, faisant, selon les informations disponibles, 28 morts et 33 blessés dans la population. Si ces chiffres dépassent ceux enregistrés

pour la même période en 2021 (17 civils tués et 27 blessés entre avril et octobre), ils représentent néanmoins une baisse par rapport à 2020 (42 civils tués et 26 blessés entre avril et octobre). Les deux attaques ayant fait le plus de victimes ont eu lieu dans le cadre d'affrontements entre les communautés twic dinka et ngok dinka, déclenchés par des conflits fonciers et frontaliers. Le 24 juin, à Mading Achueng, un village ngok dinka du secteur sud, une attaque armée a tué sept civils, dont un garçon de quatre ans, et fait cinq blessés. Quatre *toukous* (huttes en chaume) ont été incendiés par les assaillants. Les auteurs de l'attaque se sont enfuis avant l'arrivée des troupes de la FISNUA. Les 23 et 25 septembre, deux autres attaques impliquant les communautés twic et ngok, survenues près d'Agok, dans le secteur sud, auraient fait au moins deux morts et huit blessés et poussé 223 personnes déplacées, appartenant pour la plupart à la communauté nuer, à chercher refuge le 23 septembre dans la base opérationnelle de compagnie de la FISNUA à Agok. Au 28 septembre, le nombre de personnes déplacées était descendu à 132, dont 37 femmes et 84 enfants.

9. Outre ces deux attaques, plusieurs autres faits du même type ont été signalés entre les communautés twic dinka et ngok dinka, lesquels violaient l'accord de cessation des hostilités signé par les deux parties le 4 avril. Ainsi, le 16 avril, trois personnes ont attaqué un village ngok dinka situé près de Jol Juk (secteur sud), et un homme a été tué par balle. Le 21 avril, une centaine d'éléments armés soupçonnés d'appartenir à la communauté twic dinka ont attaqué le village ngok dinka d'Agan Toak (secteur sud) ; en dépit des échanges de tirs qui ont suivi, aucune victime n'a été constatée. La mission a réagi rapidement, faisant fuir les agresseurs. Le 14 mai, un homme a été tué par balle lors d'une attaque menée par un groupe de 10 personnes dans le village ngok dinka de Wunpeth (secteur sud). Les 16 et 17 mai, des affrontements violents entre les communautés twic et ngok dinka ont fait quatre victimes civiles, dont une femme, dans les villages de Kadhian et Agok (secteur sud). Au cours de ces attaques, des lance-roquettes et des mitrailleuses ont été utilisés, et 22 maisons en chaume ont été incendiées. Quelque 288 civils, dont 102 femmes et 161 enfants, ont été déplacés.

10. Le 23 mai, quelque 2 000 membres de la communauté ngok dinka ont manifesté devant les locaux de la FISNUA à Abyei pour dénoncer les attaques coordonnées lancées contre eux par les Twic Dinka et les Misseriya. Dans une lettre signée par des organisations de la société civile d'Abyei, il a été demandé au Conseil de sécurité ainsi qu'au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'exhorter les deux gouvernements à se pencher sur le statut final d'Abyei.

11. Les contingents de la FISNUA ont été la cible de sept attaques pendant la période considérée. Les 7, 8 et 9 mai, des soldats de la mission ont ainsi essuyé des tirs directs lors d'interventions menées en réaction à des attaques survenues au marché d'Amiet (secteur nord), à Athony (secteur sud) et à Malwal Aleu (secteur sud). Le 5 mai, deux postes d'observation de la FISNUA se trouvant à proximité du marché d'Amiet ont été visés par des tirs de roquettes. Le 9 mai, des militaires de la base opérationnelle de compagnie de la FISNUA à Athony ont essuyé des tirs directs alors qu'ils effectuaient leur entraînement physique de routine. Les 11 et 17 mai, les bases de la FISNUA à Tejalei et à Marial Achak (secteur sud) ont été prises pour cible par des éléments armés, mais aucune victime n'a été à déplorer.

12. Entre juin et août, il y a eu un mort et quatre blessés dans des affaires de vol de bétail survenues à Leu, Rumbek, Minyang et Ayak Thony, dans le secteur sud, ainsi qu'à Rumajak, dans le secteur centre. Les auteurs de ces actes seraient originaires des États de l'Unité et de Ouarrap (Soudan du Sud). Les contingents de la FISNUA ont aidé à récupérer une partie des bêtes qui avaient été dérobées.

13. Depuis le 15 avril, sept affaires de vol à main armée ont été constatées, lesquelles ont fait 4 morts et 11 blessés, la plupart le long de l'itinéraire principal de

ravitaillement. Par ailleurs, neuf personnes ont été arrêtées aux points de contrôle de la FISNUA et 11 fusils d'assaut, 354 munitions, une amorce de lance-roquettes et la partie principale d'un lance-grenades ont été saisis.

14. Des membres armés des Forces de l'Alliance soudanaise et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont été aperçus dans la zone d'Abyei, en violation du statut de zone démilitarisée dont bénéficie cette dernière. Entre avril et juillet, des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple y ont ainsi été repérés à quatre reprises, à Athony, Agok, Kadhian et Abatok (secteur sud). Une patrouille des Forces de l'Alliance soudanaise a par ailleurs été aperçue à Farouk (secteur nord), avant de finalement quitter la région d'Abyei sur l'insistance des soldats de la FISNUA. Des personnes armées soupçonnées d'appartenir à la communauté twic dinka ont été vues à Wunkum, Awang Thou et Lort (secteur sud).

Reconfiguration de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

15. La reconfiguration de la composante militaire de la FISNUA est en voie d'achèvement. Au 31 août, les 570 soldats pakistanais étaient arrivés, de même que le matériel leur appartenant, et se tenaient prêts à agir, tout comme l'unité de soutien au quartier général envoyée par le Népal (77 soldats en tout), les 67 soldats ghanéens affectés à l'unité médicale de niveau II et les 184 soldats de la Military Engineering Company du Viet Nam. Au total, 570 soldats ghanéens étaient arrivés, même si une partie de leur équipement se faisait encore attendre, et on comptait également dans la zone d'Abyei 307 soldats indiens supplémentaires (sur 570) ainsi que 86 soldats chinois membres de l'unité chargée des hélicoptères militaires de manœuvre. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, les 491 soldats bangladais qu'il avait été prévu de déployer ont tous rejoint leurs positions et sont opérationnels dans le secteur 2 du Mécanisme conjoint. Tous les anciens soldats de la paix éthiopiens ont quant à eux été rapatriés, à l'exception de trois personnes restées sur place pour se charger du matériel appartenant aux contingents, et de quelques personnes qui ont choisi de demeurer au Soudan. Une partie du matériel appartenant au contingent éthiopien n'a pas encore pu être rapatriée en raison des tensions existant près de la frontière entre l'Éthiopie et le Soudan.

16. En tout, 111 des 135 observateurs militaires autorisés avaient été déployés au 31 août, les 24 restants étant encore en attente de leur visa ou devant encore être nommés. Sur les 125 officiers d'état-major autorisés, 95 se trouvaient à la mission.

Atteintes à la liberté de circulation

17. Depuis le 15 avril, huit atteintes à la liberté de circulation ayant affecté la FISNUA ont été enregistrées. Trois de ces violations ont été commises dans la zone d'Abyei, à savoir deux contre des membres du personnel de la mission et une contre une entreprise de logistique sous contrat avec celle-ci. Une violation a par ailleurs été signalée dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, quatre autres atteintes à la liberté de circulation ayant consisté à bloquer l'accès à la base de la FISNUA à Kadougli. Le 5 juin, des membres des Forces de l'Alliance soudanaise ont refusé l'accès à un point d'eau de Heglig à un camion-citerne de la FISNUA provenant de la base d'opérations 21 (Tichwin). Le 11 août, un convoi de 78 camions envoyés par un prestataire de services logistiques tiers de la FISNUA a été arrêté durant plusieurs jours à un poste de contrôle situé près du marché d'Amiet par des membres de la communauté locale, ces derniers exigeant le paiement d'une taxe par les chauffeurs. Le 13 août, à la suite d'un vol à main armée commis la veille le long de l'itinéraire logistique principal de Todach-Goli, qui avait causé la mort de trois personnes, environ 250 membres de la communauté misseriya provenant des environs du marché d'Amiet, de Todach et de Goli ont manifesté contre la FISNUA au niveau de l'entrée

principale de son poste de commandement du secteur nord, à Todach. Le même jour, une cinquantaine de jeunes dari, avec à leur tête un chef adjoint de la jeunesse, ont organisé pour le même motif une manifestation pacifique à l'entrée principale de la base opérationnelle de compagnie de Diffra. Le 30 août et les 3, 5 et 18 septembre, les points d'entrée et de sortie de la base de soutien logistique de Kadougli ont été bloqués pendant quelques heures par des membres de communautés locales qui demandaient le paiement d'un loyer pour le terrain sur lequel celle-ci se trouvait. Ces personnes ont en outre exprimé leur inquiétude quant au processus de recrutement des agents de sécurité et des employés de l'entreprise Imdad, société sous-traitante de la mission. La FISNUA s'est entretenue avec eux, leur a expliqué quelles étaient les modalités d'emploi suivies et a clarifié les conditions de son utilisation des terres.

Dialogue intercommunautaire

18. Le 14 avril, la FISNUA a organisé une réunion virtuelle entre le Chef suprême des Ngok Dinka, Bulabek Deng Kuol, et celui des Misseriya, Nazir Mukhtar Bobo Nimir, durant laquelle les intéressés ont donné leur accord de principe sur la reprise des consultations en personne. Compte tenu de cette décision, elle a ensuite organisé, du 17 au 19 mai, à Entebbe (Ouganda), une conférence de paix conjointe des chefs coutumiers, sur le thème de la paix par le dialogue. La délégation ngok dinka était conduite par son Chef suprême, Bulabek Deng Kuol, tandis que celle des misseriya avait à sa tête le Chef Elsadig Hireka Ezza El Din. Les délégations étaient composées de chefs coutumiers et de représentantes et représentants des femmes et des jeunes des deux parties, comme indiqué au paragraphe 42 du présent rapport. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies basés à Khartoum et à Djouba ont également pris part à la rencontre.

19. À l'issue de ces trois jours de discussions facilitées par la mission, les communautés se sont mises d'accord sur diverses questions de principe, décidant notamment : a) de chercher à instaurer un dialogue intercommunautaire en vue de mieux protéger les femmes et les enfants ; b) de veiller à ce que les chefs coutumiers soient considérés comme contribuant activement à promouvoir la paix ; c) de soutenir les initiatives prises par les deux gouvernements pour régler la question d'Abyei ; d) de tenir des rencontres régulières dans l'intérêt de la paix ; e) de demander la publication immédiate du rapport d'enquête sur les violences meurtrières de 2013.

20. Les communautés sont convenues que les questions d'ordre politique devaient rester du ressort des gouvernements soudanais et sud-soudanais et ont demandé que la FISNUA partage avec le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité sa proposition de liste de questions en suspens, portant notamment sur : a) la signature d'un accord de cessation des hostilités ; b) la création d'institutions dirigées conjointement par les gouvernements ; c) la démilitarisation complète d'Abyei et la présence des autorités des États dans la zone ; d) le déplacement du marché d'Amiet dans la ville d'Abyei ; e) l'octroi d'une pleine liberté de mouvement aux communautés ; f) la fourniture d'un appui, par la FISNUA, aux organismes, fonds, programmes et organisations non gouvernementales internationales désireux d'œuvrer dans le nord de la zone d'Abyei ; g) la reconnaissance, par les Ngok Dinka, du statut des Misseriya en tant que copropriétaires d'Abyei ; h) l'utilisation controversée du terme « Ajaira » pour désigner officiellement un clan des Misseriya. Les communautés ne sont en revanche pas tombées d'accord sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le caractère supposé illégal de l'installation des Misseriya dans la zone. Enfin, les Ngok Dinka ont demandé que la sentence rendue par la Cour permanente d'arbitrage et le Protocole d'Abyei servent de base à la coexistence pacifique entre les deux communautés. Satisfaisant à la demande des communautés, la mission a informé le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité des points énumérés ci-dessus.

21. La FISNUA a encore dialogué avec des représentants locaux des deux parties à Abyei à plusieurs occasions, notamment avec les dirigeants de l'Association des jeunes d'Abyei, les 6 et 18 juillet, pour discuter de l'exécution du mandat et de la crise frappant la région. Des réunions ont également été tenues avec l'Administrateur en chef nommé par Djouba, Kuol Deim Kuol.

22. Le 1^{er} juillet, l'organisation de la société civile ngok dinka « Abyei's Voice for Security and Stability », composée de membres de la communauté locale et de la diaspora, a publié un rapport établi à l'issue d'un atelier consultatif d'un mois, dans lequel la crise était analysée et une série de recommandations sur le statut futur d'Abyei formulée. Ce document reprend divers points soulevés dans des publications antérieures traitant de l'adoption d'une nouvelle approche pour la résolution des problèmes d'Abyei ; il était ainsi proposé que la population d'Abyei s'autogouverne, en tant qu'État autonome qui continuerait d'entretenir des liens avec les deux pays, pendant une période transitoire bien définie, ce processus devant s'accompagner d'arrangements institutionnels et de mesures de sécurité convenus avec Djouba et Khartoum, ainsi que de garanties internationales. Le 23 août, le Conseil exécutif de la zone d'Abyei, présidé par l'Administrateur en chef nommé par Djouba, a rejeté à l'unanimité cette proposition, demandant notamment que les résultats du référendum communautaire sur Abyei organisé en octobre 2013 soient reconnus, que le Conseil de sécurité approuve la proposition faite par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine en 2012, et que le statut définitif d'Abyei soit déterminé sans plus attendre. Les 11 et 15 septembre, une foule menée par le Chef suprême des Ngok Dinka et d'autres chefs coutumiers, composée d'environ 1 500 personnes le premier jour et de 2 000 le deuxième, a tenu un rassemblement pacifique devant l'entrée principale des locaux de la FISNUA pour montrer son appui à la proposition. À cette occasion, un résumé de cette dernière a été lu et une pétition remise à la FISNUA.

23. Pour l'exercice budgétaire 2021/22, la mission a mis en place un total de 17 projets à effet rapide dans la zone d'Abyei, dans l'objectif d'alléger les charges pesant sur les communautés les plus mal desservies et de renforcer la confiance de la population en la FISNUA. Ces activités, qui ont été accueillies favorablement par les communautés concernées, ont consisté en sept projets concernant le secteur nord (construction de salles de classe et de blocs sanitaires dans des écoles primaires et secondaires), neuf projets concernant le secteur sud (installation de pompes à eau manuelles et de magasins de produits de première nécessité, construction d'une cuisine dans un centre de détention et réalisation de divers projets à l'hôpital principal d'Abyei), et un projet commun concernant le marché d'Amiet et devant bénéficier aux deux communautés (installation d'un tribunal coutumier). On estime que 400 à 500 personnes en moyenne tireront avantage de chacun de ces projets. Tous les projets portant sur le secteur nord d'Abyei et six des neuf projets relatifs au secteur sud ont été menés à bien. Trois projets qu'il avait initialement été prévu d'exécuter à Agok (sud d'Abyei) n'ont pas pu démarrer en raison de violences intracommunautaires dans la région. En coordination avec l'administration locale, des projets de remplacement ont été sélectionnés et approuvés.

État de droit

24. En l'absence du Service de police d'Abyei, la police des Nations Unies a continué de soutenir et de renforcer l'état de droit dans la zone d'Abyei, par l'intermédiaire des comités de protection de la population locale et du comité mixte de protection. Recevant des renseignements en direct de la part des comités de protection, elle a tenu les contingents de la FISNUA informés afin de leur permettre d'intervenir rapidement à de nombreuses occasions, notamment à la suite de troubles

à l'ordre public, d'attaques armées, de violences intercommunautaires et d'autres troubles civils.

25. Dans le cadre d'échanges continus avec la communauté locale et des chefs coutumiers du secteur nord, la police des Nations Unies a soutenu la création d'un nouveau comité de protection de la population locale qui, au moment de son inauguration, le 30 juin, était composé de 161 personnes, dont 7 femmes. Début octobre, le nombre de ses membres est passé à 377, dont 64 femmes. Les comités de protection de la population locale et le comité mixte de protection disposent à l'heure actuelle de 53 postes dans le secteur nord, le secteur centre et le secteur sud ; on dénombre dans ces deux derniers, où la densité de population est plus élevée, 33 postes des comités de protection de la population locale. Dans la zone d'Abyei, ces comités comptent en tout 1 223 membres volontaires, dont 181 femmes. En ce qui concerne le comité mixte de protection, 52 personnes y sont volontaires, dont 4 femmes. Les membres des deux types de comités font l'objet de vérifications et de contrôles de la part de la police des Nations Unies, en étroite collaboration avec les chefs coutumiers et les administrations locales.

26. La police des Nations Unies a continué d'échanger de façon active avec les parties prenantes à Abyei, notamment les chefs coutumiers, les chefs religieux, l'Association des femmes d'Abyei, les jeunes et les autorités locales, afin d'améliorer la participation aux questions d'ordre public et de renforcer les capacités des comités de protection de la population locale et du comité mixte de protection dans les secteurs centre et sud ainsi qu'au marché commun d'Amiet. Les comités de protection de la population locale ont enregistré un total de 549 infractions de droit commun commises dans les secteurs centre et sud depuis le 15 avril, soit 521 cas de moins qu'au cours de la période précédente. La police des Nations Unies s'est employée à renforcer les capacités des deux types de comités en leur fournissant des lampes de poche portables rechargeables, des imperméables, des vestes réfléchissantes, des t-shirts, des casquettes et des articles de papeterie, ainsi qu'en construisant une cuisine dans le centre de détention d'Abyei et en élargissant et en rénovant les installations de détention d'Agok et d'Abyei. Les agents pénitentiaires de la FISNUA ont effectué 355 visites dans les trois centres de détention d'Abyei, d'Agok et du marché commun d'Amiet, afin de fournir des conseils sur les meilleures pratiques et le respect des normes internationales en matière de droits humains.

27. La police des Nations Unies a mené 2 227 activités de maintien de l'ordre public à Noong et Abyei (secteur centre), à Todach et Diffra (secteur nord) et à Banton, Tejalei et Agok (secteur sud). En tout, 136 activités de sensibilisation axées sur la prévention et la réduction de la criminalité et sur la sécurité routière ont été menées, tandis que 67 autres ont visé à mieux faire connaître les peines prévues pour les auteurs d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre et à promouvoir la protection des droits des femmes et des enfants. En outre, quelque 277 élèves de trois écoles, dont 127 filles, ont bénéficié de campagnes de prévention de la maltraitance des enfants, concernant notamment les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines.

28. La police des Nations Unies a effectué 742 patrouilles locales interactives afin de mobiliser le public et de l'amener à participer aux initiatives de consolidation de la paix. Elle a également effectué 469 patrouilles, 267 patrouilles indépendantes d'observation et 7 patrouilles de reconnaissance aérienne en tandem avec des observateurs militaires et des observateurs nationaux soudanais et sud-soudanais.

29. Un expert pénitentiaire du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (Département des opérations de paix) a été déployé auprès de la FISNUA entre le 19 février et le 17 mai afin d'aider la mission à élaborer une feuille de route pour un soutien stratégique et opérationnel en matière pénitentiaire.

Cet expert a notamment formulé des recommandations pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie dans les lieux de détention. Il a également organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention des gardiens de prison faisant partie des comités de protection de la population locale et défini des orientations générales destinées à ces comités ainsi qu'au comité mixte de protection, portant entre autres sur la formation des gardiens des comités de protection de la population locale aux Règles Nelson Mandela, le renforcement de la coordination avec les organismes, fonds et programmes, et l'utilisation des projets à effet rapide aux fins de l'amélioration des conditions de vie des personnes détenues. Par ailleurs, deux experts de la question de l'état de droit ont aidé la mission en élaborant une stratégie commune sur l'état de droit en vue de renforcer l'état de droit dans la zone d'Abyei.

30. Conformément aux dispositions de la résolution 1990 (2011) du Conseil de sécurité, la police des Nations Unies compte actuellement 50 policiers hors unités constituées, dont 18 femmes (36 %). Trois demandes de visas destinés à des policiers hors unités constituées devant être déployés en remplacement de ceux qui quitteront la zone en septembre et en octobre sont en cours de traitement. La police des Nations Unies s'efforce de maintenir un effectif de 50 policiers hors unités constituées, respectant ainsi le plafond que lui impose le Soudan. Le déploiement de 98 policiers hors unités constituées supplémentaires, qui aurait permis d'atteindre le total de 148 policiers autorisé aux termes de la résolution 2469 (2019), n'a pas été approuvé par le Gouvernement soudanais. Comme indiqué précédemment, aucun progrès n'a en outre été accompli concernant le déploiement de trois unités de police constituées.

Situation des droits humains

31. La situation en matière de droits humains est restée fragile et principalement caractérisée par des cycles de violence répétés entre les communautés ngok et twic dinka et entre les communautés misseriya et ngok dinka. Les violences intercommunautaires liées à des litiges fonciers et les attaques de représailles récurrentes sont restées la principale menace à la vie des civils. En l'absence d'institutions garantes de l'état de droit, le nombre d'enquêtes menées est resté faible, les auteurs de crime n'étant que rarement tenus responsables de leurs actes. L'accès à l'éducation, à l'eau et aux soins de santé a continué d'être limité. La mission a éprouvé des difficultés à recenser les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, en raison de l'absence de spécialiste dans ce domaine. Cependant, le 15 juin, la police des Nations Unies a inauguré un service pilote d'orientation destiné aux personnes rescapées d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre à Abyei, premier du genre depuis la création de la FISNUA, lequel fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et vise à protéger les droits des personnes rescapées, notamment des femmes et des filles qui sont les plus exposées à ce type de violence.

32. Un cap important a été franchi avec la construction et la rénovation des établissements pénitentiaires d'Agok et d'Abyei, qui favorisent le respect du droit des détenus à être incarcérés dans des conditions décentes. Les agents pénitentiaires de la police des Nations Unies et les personnes référentes des centres de détention d'Abyei, d'Agok et d'Amiet sont en permanence restés à l'affût de toute violation des droits des détenus en ces lieux. En outre, l'équipe consultative de la FISNUA pour les questions de genre a organisé des campagnes de sensibilisation sur les violations des droits humains, la protection des civils et la violence sexuelle et fondée sur le genre, à l'intention des comités de protection de la population locale et du comité mixte de protection, ainsi que de la population de la zone d'Abyei.

33. La police des Nations Unies a traité six cas de violence physique contre des femmes, dont deux avaient eu lieu dans la sphère domestique. Les auteurs des faits ont été arrêtés par des membres des comités de protection de la population locale,

avec l'aide de la police des Nations Unies. Celle-ci a par ailleurs continué de sensibiliser les chefs coutumiers et les communautés au problème des mariages d'enfants, étant donné que cette pratique, qui touche particulièrement les jeunes filles, constitue une violation des droits des enfants et fait obstacle à leur droit à l'éducation. Le fait qu'il n'existe pas de bureau des droits humains dans la zone de la mission continue de poser des difficultés.

Situation humanitaire

34. Compte tenu du statut contesté de la zone d'Abyei et du climat d'insécurité y régnant en plusieurs endroits, l'accès humanitaire est resté difficile. La période considérée a été marquée par de vastes mouvements de population, notamment des retours, des réinstallations et des déplacements liés à des inondations. La crise a par ailleurs été encore aggravée par de fréquentes et imprévisibles flambées de violence, ainsi que par la présence d'éléments armés.

35. Les difficultés économiques et le taux élevé d'inflation au Soudan et au Soudan du Sud ont eu des retombées néfastes sur les conditions de vie dans la zone d'Abyei, où l'on a assisté à une forte augmentation du prix des produits de première nécessité, dont la nourriture. L'accès aux services de base a par ailleurs continué d'être affecté par la limitation ou l'absence des services publics, notamment de services de santé publique, d'assainissement de l'eau et d'hygiène, d'éducation et de protection, ainsi que d'assistance technique en matière d'agriculture et d'élevage, en particulier dans le nord de la zone. Le manque d'agences humanitaires dans le nord d'Abyei, ainsi que les obstacles logistiques, l'insécurité et les sensibilités politiques ont continué de poser problème. Toutefois, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Abyei s'attelle actuellement à rétablir une présence opérationnelle dans la région, en collaboration avec les parties prenantes de Diffra et le Bureau de la Coordinatrice des opérations humanitaires à Khartoum.

36. Les organismes humanitaires ont continué d'aider les 250 000 personnes se trouvant en situation de vulnérabilité dans le centre et le sud d'Abyei, dont des membres des communautés d'accueil et des personnes déplacées, originaires notamment des États de Kolom et de l'Unité ou ayant fui leur foyer, à Twic, en raison de violents affrontements intercommunautaires largement motivés par des différends territoriaux. Les activités humanitaires menées dans la zone d'Abyei avaient notamment trait à la santé, aux questions de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et à l'éducation, l'objectif étant de promouvoir une approche communautaire équilibrée et solide ainsi que la réintégration. Les agents humanitaires ont également continué de chercher à renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition, les systèmes d'alerte précoce et la diversification des moyens de subsistance agropastoraux, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie, l'accès aux marchés et la gestion des ressources naturelles, tout en luttant contre les maladies animales transfrontalières. Les difficultés d'accès rencontrées, des routes étant notamment devenues impraticables en raison d'inondations, et l'insécurité régnant dans des zones compliquées à atteindre du nord et du sud d'Abyei ont toutefois continué d'entraver l'action humanitaire.

37. Les inondations survenues à la fin du mois d'août ont eu des répercussions sur de grandes parties de la zone d'Abyei, touchant notamment 73 000 personnes vivant dans le sud d'Abyei et 18 000 personnes du nord de la zone (chiffres fournis par le Gouvernement au 16 septembre). Elles ont détruit des terres agricoles et aggravé l'insécurité alimentaire. La FISNUA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont mené ensemble des évaluations dans les zones touchées du nord d'Abyei. La FISNUA a en outre aidé le Bureau, des organismes, fonds et programmes et des organisations non gouvernementales internationales à acheminer par voie

aérienne une aide humanitaire à 2 500 familles victimes des inondations habitant des villages aux alentours d'Agok, qui demeuraient impossibles à atteindre par la route. On comptait parmi ces foyers 800 familles déplacées qui avaient fui Mayom, dans l'État de l'Unité (Soudan du Sud), vers l'est de la zone d'Abyei.

38. La production alimentaire n'a pas été suffisante pour couvrir les besoins alimentaires des habitants de la région, et l'ensemble de la population du nord d'Abyei avait un accès insuffisant aux soins de santé primaires, en raison d'un manque criant de médicaments, de personnel soignant qualifié et de laboratoires, ainsi que du caractère limité du système d'orientation médicale. Les communautés locales, les nomades et les personnes déplacées ont fait face à de graves pénuries d'eau, et rares étaient les communautés qui disposaient d'installations sanitaires de base. Le manque d'articles non alimentaires et le niveau de logement inférieur aux normes ont exposé encore davantage les familles à des risques supplémentaires en matière de santé et de protection.

39. En raison des déplacements de population survenus plus tôt dans l'année, le nombre d'enfants inscrits à l'école a diminué, passant de 21 000 en 2021 à 17 000. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore cependant avec le groupe de l'éducation et le Ministre de l'éducation de l'administration mise en place par Djouba à la réalisation d'une enquête sur les enfants en âge d'être scolarisés à Abyei, l'objectif étant de concevoir des stratégies permettant de leur faire reprendre le chemin de l'école. Les enfants déplacés qui travaillent sur les marchés locaux pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille sont exposés aux atteintes sexuelles, à l'exploitation et à la traite. Épaulée par des intervenants humanitaires, l'administration a aidé quelque 38 mineurs non accompagnés d'Aweil et de Twic à bénéficier d'une prise en charge durable non institutionnalisée.

40. En collaboration avec la FISNUA et avec des organisations non gouvernementales, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué de promouvoir le dialogue et la coexistence pacifique entre les deux communautés, notamment en appuyant la mise en œuvre de programmes leur bénéficiant à toutes les deux, en particulier le long des routes migratoires. Les partenaires ont en outre continué de vacciner et de traiter le bétail des Ngok Dinka et des Misseriya.

41. En août, une centaine d'Érythréens, dont une majorité d'hommes, sont arrivés dans la zone du marché d'Amiet, à Abyei. Certains d'entre eux étaient enregistrés comme réfugiés dans la région du Tigré en Éthiopie. Tous ont exprimé le souhait de se rendre au Kenya, en Ouganda ou au Soudan du Sud à partir d'Abyei. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont demandé à l'Administrateur en chef d'Abyei de commencer par enregistrer ces personnes dans leurs bases de données respectives, puis de veiller à ce qu'elles obtiennent les documents nécessaires et parviennent à destination. La FISNUA travaille à cet égard en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés, les aidant des points de vue de la logistique et de la sécurité. Afin de remédier aux causes profondes des besoins humanitaires, la FISNUA collabore aussi avec ces organismes, fonds et programmes en vue de renforcer les activités de consolidation de la paix grâce au Programme commun pour Abyei chapeauté par les équipes de pays des Nations Unies du Soudan et du Soudan du Sud (voir ci-dessous).

Les femmes et la paix et la sécurité

42. À Abyei, assurer la participation effective des femmes à la prise de décisions représente toujours un défi de taille. La FISNUA a continué de dialoguer avec les principaux partenaires et parties prenantes en vue de renforcer la participation

effective des femmes aux processus décisionnels dans les communautés, notamment leur participation aux dialogues intercommunaux et aux dispositifs d'alerte rapide. En mai, dans le cadre de cet effort, la FISNUA a aidé des femmes à participer à la Conférence de paix conjointe des chefs coutumiers tenue à Entebbe : trois femmes (représentant 10 % de l'ensemble des participants) ont pu assister à la Conférence, au cours de laquelle des représentantes et représentants des deux communautés ont affirmé leur volonté de promouvoir la coexistence pacifique en incluant les femmes, en tant qu'actrices du changement, dans le processus de consolidation de la paix et les dialogues intercommunautaires en cours. La mission a également encouragé les dirigeants locaux et les communautés à créer des comités de protection de la population locale au sein de la communauté misseriya et plaidé en faveur de la participation des femmes à ces mécanismes, ce qui a conduit à la nomination de 64 femmes dans les comités nouvellement créés (soit environ 15 % du total de leurs membres). Il est prévu que les femmes qui prennent part à ces comités contribuent aux activités d'alerte rapide dans leur communauté.

43. Au cours de la période considérée, sept cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, commis contre des personnes déplacées et des enfants, ont été signalés à Abyei : une tentative de viol, un viol collectif commis par un groupe de huit auteurs présumés, quatre agressions physiques contre des femmes (dont deux étaient des cas de violence domestique) et un cas de harcèlement sexuel. Dans toutes ces affaires à l'exception de celle du viol collectif, les auteurs présumés ont été arrêtés par le comité de protection de la population locale, sous la supervision de la police des Nations Unies, et déclarés coupables par le tribunal coutumier d'Abyei. Grâce à la restructuration du système des tribunaux coutumiers menée en octobre 2021 avec l'appui de l'OIM et de la FISNUA, il y a désormais des femmes juges dans 11 des 13 tribunaux coutumiers ngok dinka.

44. La FISNUA a continué d'aider les communautés de la zone d'Abyei à renforcer leurs capacités de combattre et de prévenir les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris grâce aux mesures d'atténuation des effets de ces formes de violence et à la promotion de l'accès des personnes rescapées aux services dont elles ont besoin. Pour ce faire, elle a mené des activités de formation et de sensibilisation. En tout, 59 séances de sensibilisation ont été tenues à l'échelle des communautés en vue de mieux faire connaître les peines prévues pour les auteurs d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que la question de la protection des droits des femmes et des enfants.

45. La mission a appuyé la construction d'un local destiné à héberger un bureau d'accueil pour les personnes victimes d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre, situé au poste du comité de protection de la population locale d'Abyei.

Les jeunes et la paix et la sécurité

46. Assurer la participation des jeunes au processus de paix a continué de poser des difficultés. La FISNUA a mis en place des mesures ad hoc visant à promouvoir la participation effective des jeunes aux initiatives de paix à Abyei. Elle a par exemple préconisé et facilité la participation de représentants de la jeunesse à la Conférence de paix conjointe des chefs coutumiers tenue du 17 au 19 mai : quatre jeunes hommes ont pu être présents, mais aucune jeune fille n'a participé.

47. La mission a uni ses efforts à ceux de l'Université de Djouba en vue d'inciter l'Union des jeunes d'Abyei à établir un plan stratégique de paix pour les cinq prochaines années. À cette fin, des ateliers ont été organisés à l'intention des jeunes d'Abyei, et un dialogue réunissant des jeunes misseriya et des jeunes ngok dinka a été tenu le 6 juin à Todach pour encourager la collaboration entre les jeunes des deux communautés. L'aide apportée par la mission à l'Union des jeunes d'Abyei a permis

l'adoption d'un plan stratégique de paix sur cinq ans, contenant notamment un cadre relatif à la gouvernance et aux structures administratives.

48. Dans le nord d'Abyei, en partenariat avec l'organisation non gouvernementale internationale Search for Common Ground, la FISNUA s'est employée à promouvoir les échanges intergénérationnels entre les responsables des comités de district, les jeunes et les femmes. Cela a conduit à la création de six réseaux locaux mixtes de jeunes et à la formation de 20 jeunes aux techniques de transformation des conflits et de médiation. En outre, 13 jeunes femmes et 8 jeunes hommes ont reçu des subventions destinées à les aider à se lancer dans l'entrepreneuriat et ainsi à leur donner les moyens de devenir des éléments moteurs de la consolidation de la paix.

Opérations du Service de la lutte antimines

49. Le Service de la lutte antimines de l'ONU est resté entièrement déployé au quartier général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kadougli (Soudan) et dans les deux bases d'opérations du secteur 2 qui étaient toujours en activité, permettant ainsi au Mécanisme de mener 29 missions de surveillance au sol.

50. Le Service de la lutte antimines a déterminé que 5 129 mètres carrés de terres dans la région d'Abyei étaient sans danger pour la FISNUA, les acteurs humanitaires et la population locale. Les zones testées comprenaient les bases d'opérations temporaires et les itinéraires de patrouille de la FISNUA destinés à améliorer la mobilité de la Force conformément au plan de déploiement pour la saison sèche, ainsi que deux zones qui étaient soupçonnées d'être minées (Koladit et Makir). Grâce à ces activités, 2 mines antichars et 42 restes explosifs de guerre ont été découverts puis détruits de façon contrôlée. Dans le cadre de la gestion des armes et des munitions, le Service a détruit 48 armes et 8 377 cartouches d'armes légères qui avaient été confisquées par la FISNUA. En plus d'avoir permis à la FISNUA d'opérer sans danger dans la zone concernée, les activités de déminage ont aidé les populations d'Abyei à circuler en toute sécurité dans cette zone, améliorant ainsi leur capacité d'assurer leurs moyens de subsistance dans la mesure du possible étant donné les épisodes de pluies abondantes.

51. Le Service de la lutte antimines a poursuivi son travail d'éducation au danger des engins explosifs. En tout, 246 sessions ont été organisées à l'intention de 6 985 membres de la communauté (945 hommes, 973 femmes, 2 735 garçons et 2 332 filles) vivant dans la zone d'Abyei. Des bandes dessinées rappelant le danger des engins explosifs ont également été distribuées aux populations locales, y compris aux enfants et aux éleveurs pastoraux, pour les sensibiliser au risque posé par les restes explosifs de guerre, et des masques ont été fournis dans le cadre de l'action menée pour limiter la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En outre, 32 séances d'information sur les restes explosifs de guerre ont été organisées dans le cadre de la formation initiale des membres de la FISNUA, ce qui a permis de sensibiliser 642 membres du personnel militaire et civil de la FISNUA à ce sujet, dont 98 femmes.

52. Le Service de la lutte antimines a été chargé par la mission de détruire les munitions restantes appartenant au contingent éthiopien qui partait : il a donc détruit 110 tonnes de munitions au total, principalement des munitions de chars et des munitions d'artillerie. La FISNUA l'a également chargé de trier et de détruire les munitions reçues d'El-Fasher après la clôture de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ce qui a conduit à la destruction d'une trentaine d'armes et de 73 543 pièces de munitions.

Programme commun pour Abyei des équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud

53. Du 31 mai au 2 juin, les Coordonnatrices résidentes et Coordonnatrices de l'action humanitaire des Nations Unies pour le Soudan et pour le Soudan du Sud ont effectué toutes les deux une visite conjointe à Abyei, qui a été facilitée par la FISNUA. L'objectif de la visite était d'établir des ponts avec la population, les dirigeants locaux et les intervenants humanitaires afin de mieux cerner les lacunes existantes, et de dialoguer avec l'équipe de direction de la FISNUA au sujet des possibilités de mise en œuvre du Programme commun pour Abyei.

54. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, la mission a continué d'élaborer le Programme commun pour Abyei que j'avais proposé dans ma lettre à la Présidente du Conseil de sécurité datée du 17 septembre 2021 (S/2021/805). Le travail effectué a permis à la FISNUA et aux Coordonnatrices résidentes pour le Soudan et pour le Soudan du Sud de quasiment achever l'élaboration du descriptif de programme, établi avec l'aide du Bureau de l'appui au développement et du Département des opérations de paix. Le descriptif de programme est le résultat des contributions d'un large éventail d'interlocuteurs. L'exécution des premières activités du Programme doit commencer au cours de la période qui sera couverte par le prochain rapport périodique. Plusieurs entités des Nations Unies ont collaboré dans le cadre du Programme commun afin de fournir des services dont le besoin se faisait cruellement sentir dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la santé, des moyens de subsistance et des compétences en matière de règlement des conflits, et ainsi cultiver un environnement propice à la consolidation de la paix. L'équipe chargée de la gestion du Programme commun poursuivra ses consultations et sa coordination étroites avec les parties prenantes, notamment les communautés d'Abyei, leurs dirigeants et les gouvernements soudanais et sud-soudanais.

III. Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière : progrès réalisés par rapport aux critères définis

55. La situation est restée généralement calme dans la zone de responsabilité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, mais est demeurée imprévisible dans les environs d'Abou Qoussa/Wunkur en raison des combats survenus entre différentes factions de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) qui contrôle la zone générale d'Abou Qoussa/Wunkur et de Tonga. Le Mécanisme conjoint a mené avec succès des missions régulières de surveillance aérienne et terrestre dans l'un des deux secteurs de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Lors de sa visite à Djouba, du 12 au 16 juillet, le Chef par intérim de la mission et commandant de la FISNUA a été informé par le Gouvernement sud-soudanais que des activités de sensibilisation de la communauté étaient en cours en vue de permettre la remise en service du secteur 1 du Mécanisme conjoint. La direction du Mécanisme conjoint a continué de s'entretenir avec les autorités du Soudan et du Soudan du Sud au sujet de la tenue d'une réunion regroupant la Commission frontalière mixte, le Comité mixte de démarcation et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, laquelle avait initialement été prévue pour août. Toutefois, aucune réunion de ce type n'a été organisée.

56. L'APLS dans l'opposition est restée présente dans la zone autour de la base d'opérations d'Abou Qoussa/Wunkur. Par conséquent, aucun observateur national sud-soudanais n'a encore pu être déployé à Abou Qoussa/Wunkur, en raison des

risques posés en matière de sécurité. Des affrontements armés entre différentes factions des forces de l'APLS dans l'opposition ont été signalés entre les 4 et 5 juillet et les 17 et 18 juillet, provoquant une arrivée massive de personnes déplacées dans l'enceinte de la base d'opérations, où ces personnes sont ensuite restées pendant plusieurs semaines au cours desquelles elles ont bénéficié d'une aide humanitaire fournie uniquement par la FISNUA et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, puisque les intervenants humanitaires n'étaient pas en mesure d'accéder à cette zone.

57. Entre le 31 mai et le 2 juin, un comité conjoint de sécurité, dirigé par le Chef du renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Chef du renseignement militaire des Forces de l'Alliance soudanaise, s'est rendu dans plusieurs couloirs de passage de la frontière afin d'enquêter sur la libre circulation des biens et des personnes de part et d'autre de la frontière commune. Le couloir Meiram-Aweil et le couloir fluvial Kosti-Renk étaient prêts pour leur ouverture officielle, et les arrangements relatifs aux infrastructures et aux aspects techniques étaient en cours de préparation. Aucun accord n'a été trouvé concernant les couloirs Bentiu-Higlig et Kosti-Renk, et le comité conjoint de sécurité a déferé la question aux présidences des deux pays.

58. Le Soudan et le Soudan du Sud ont tous deux maintenu une présence policière à Tichwin, dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

59. Aucun progrès n'a été accompli s'agissant de faciliter l'élaboration d'un plan de travail détaillé et de discussions en lien avec les accords signés au sujet de la délimitation de la frontière. Lors de ses visites à Djouba, du 12 au 16 juillet, et à Khartoum, du 31 juillet au 4 août, le Chef par intérim de la mission et commandant de la FISNUA a abordé la question des priorités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, notamment la remise en service du secteur 1 du Mécanisme conjoint, le déploiement des observateurs nationaux sud-soudanais sur la base d'opérations 22 à Abou Qoussa/Wunkur, et le statut de la base d'opérations 21 à Tichwin. À Djouba, ses interlocuteurs l'ont assuré de leur volonté de faciliter la remise en service du secteur 1 et le déploiement d'observateurs nationaux sud-soudanais à Abou Qoussa/Wunkur.

IV. Questions administratives et appui à la mission

60. Au 2 septembre, l'effectif du personnel civil de la mission était de 158 agents recrutés sur le plan international, 25 Volontaires des Nations Unies et 84 agents recrutés sur le plan national, l'effectif autorisé étant de 176 agents recrutés sur le plan international et 93 agents recrutés sur le plan national. Les femmes représentaient 21 % du personnel civil.

61. Conformément à la directive du Secrétaire général et s'inspirant du plan de mise en œuvre de l'égalité des genres et du plan de travail pour 2021-2023 axé sur le recrutement et la rétention accrus de personnel féminin, la FISNUA a continué de s'employer à accroître le nombre de femmes en poste dans la mission.

62. Au 28 septembre, les effectifs militaires de la FISNUA s'élevaient à 2 567 personnes, dont 181 femmes et 2 386 hommes (2 354 soldats, 101 officiers d'état-major et 112 observateurs militaires). Les effectifs du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui sont inclus dans ce total, comptaient 526 personnes, dont 29 femmes et 497 hommes (491 soldats, 12 officiers d'état-major et 23 observateurs militaires). Les femmes représentaient 7 % de l'ensemble du personnel militaire.

63. La composante Police comptait 50 policiers, dont 18 femmes et 32 hommes, sur un effectif autorisé de 640 (148 policiers et 492 membres d'unités de police constituées) prévu par la résolution 2469 (2019) du Conseil de sécurité.

64. Le Gouvernement soudanais a délivré 923 visas au personnel de la FISNUA. Au moment de l'établissement du présent rapport, 91 demandes de visa étaient en attente (3 pour le personnel civil, 22 pour le personnel militaire, 62 pour des prestataires, 3 pour la police des Nations Unies et 1 pour un consultant).

65. La FISNUA a lancé plusieurs initiatives technologiques cadrant avec la Stratégie de l'ONU pour l'exploitation des données. Pour accélérer ce processus, elle a investi dans la fourniture d'informations et d'analyses à toutes ses unités administratives dans l'objectif de renforcer sa capacité de prendre des décisions fondées sur des données.

66. Le Secrétariat a piloté une équipe spéciale de transition composée de la FISNUA et d'autres entités compétentes. L'équipe spéciale était chargée d'assurer une planification coordonnée de l'application des recommandations faites par le Secrétaire général en septembre 2021 dans la perspective d'une FISNUA plus agile et plus mobile, et de superviser la reconfiguration de la composante militaire de la mission. Cela a nécessité l'exécution de nombreuses activités relatives à des infrastructures, l'établissement d'un pont aérien à El-Obeid (Soudan), la mise en place de modalités de transit à Entebbe (Ouganda) pour les déploiements et les relèves, ainsi qu'une coordination ciblée de tous les mouvements internes et externes. L'équipe spéciale a ensuite été dissoute et les activités de coordination restantes ont été confiées au Centre d'appui à la mission.

67. Des bases opérationnelles de compagnie de la FISNUA sont restées déployées à Diffra, Goli et Todach (secteur nord), à Dokura/Rumajak, Noong et Abyei (secteur centre), à Highway (secteur centre), et à Marial Achak, Athony, Banton, Tejalei et Agok (secteur sud). La mise au point du plan de déploiement pour la saison sèche est en train d'être achevée. Celui-ci vise à accroître la mobilité de la Force et à établir des bases d'opérations temporaires à Oum Khariet (secteur nord), à Dongoub (secteur centre), et à Leu et Rumamier (secteur sud). Le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, situé à Kadougli (Soudan), compte actuellement deux bases d'opérations, l'une à Tichwin et l'autre à Abou Qoussa/Wunkur.

68. Les travaux d'infrastructure se sont poursuivis autour de deux axes : d'une part, la mise aux normes des infrastructures existantes, pour éviter tout ralentissement des déploiements et, d'autre part, la mise en œuvre du plan d'amélioration des camps, l'objectif étant in fine que tous les camps soient des « smart camps » (camps intelligents).

69. Les pénuries de latérite, de sable, de gravier et d'autres matériaux ont été exacerbées par des pluies abondantes survenues inhabituellement tard dans l'année. En conséquence, les travaux relatifs aux infrastructures et à la mobilité de la Force seront retardés à leur tour, sans toutefois que les opérations essentielles soient affectées.

Culture de la performance

70. Le projet pilote mondial de camp intelligent mis en œuvre dans le quartier général de Dokura/Rumajak (secteur centre) est en grande partie terminé et un transfert échelonné du site au contingent est en cours. Grâce à ce camp intelligent, la mission sera en mesure d'optimiser l'utilisation de ses ressources, d'accroître sa résilience, d'améliorer la sûreté, la sécurité et le bien-être de son personnel et de réduire son empreinte écologique. Ce modèle de camp sera adapté et reproduit pour tous les sites de la FISNUA. La mission disposera ainsi d'un environnement riche en

données qui lui permettra de mieux contrôler sa consommation de carburant, son empreinte écologique, le temps d'arrêt de ses infrastructures critiques, la sécurité incendie, la sécurité physique et la vérification en temps réel de ses actifs.

71. La FISNUA est en train de mettre au point un ensemble d'indicateurs basés sur des éléments concrets qui auront une incidence sur la souplesse de ses opérations, et œuvre également à l'automatisation de la collecte, du regroupement, de la conservation et de la communication de ses résultats. Le suivi de l'évolution de la performance se fera au regard des mesures mises en œuvre pour améliorer les résultats. Il s'agira dans un premier temps d'examiner les facteurs qui influent sur les résultats du projet de mise en œuvre des camps intelligents et de la mobilité de la Force, puis cela s'étendra à tous les domaines à haut risque recensés dans le cadre de gestion du risque institutionnel.

Lutte contre la pandémie de COVID-19

72. Pour faire face à la pandémie, la FISNUA a adopté les mesures préventives préconisées dans le plan de contingence et le plan médical élaborés par une équipe spéciale chargée des questions relatives à la COVID-19. Après les deux vagues de contamination constatées dans les périodes précédentes, la mission connaît depuis juillet une troisième vague de cas positifs, qui est de faible ampleur.

Déontologie et discipline

73. Aucune allégation relative à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été rapportée durant la période considérée. Les activités de sensibilisation et de conscientisation ont été amplifiées grâce à la formation de 95 vacataires, dont 4 femmes, de 7 observateurs nationaux et de 389 militaires (dont 26 femmes) issus des pays fournisseurs de contingents. Parmi eux, 16 officiers et de 7 officières militaires ont bénéficié de cours de formation de formateurs visant à leur apprendre à dispenser eux-mêmes des formations sur la conduite et la déontologie et sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'Équipe déontologie et discipline a assuré la formation des militaires sur ses différents sites. Des sessions de formation initiale et des sessions de perfectionnement ont été organisées chaque mois à l'intention d'un total de 92 civils, militaires et membres du personnel de police des Nations Unies, dont 9 femmes.

V. Aspects financiers

74. Par sa résolution 2630 (2022), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 novembre 2022. Par sa résolution 76/281, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de presque 259,7 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FISNUA au-delà du 15 novembre 2022, le coût du fonctionnement de la mission serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée.

75. Au 22 septembre, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la FISNUA s'élevait à 135,4 millions de dollars. À cette même date, le montant total de contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix était de 4 765,2 millions de dollars. Le remboursement au titre des dépenses afférentes aux contingents, au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome est en passe d'être effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations et recommandations

76. Je suis préoccupé par les souffrances qu'endure toujours le peuple d'Abyei, qui continue de vivre dans la peur des crimes et de la violence, de subir des inondations et de pâtir de tant d'autres préjudices découlant de la situation. J'appelle les hauts responsables du Soudan et du Soudan du Sud à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement sur le statut final d'Abyei.

77. Bien que je m'inquiète de ce que les parties n'ont pas été en mesure de tenir une réunion du Comité mixte de contrôle d'Abyei, je trouve encourageant qu'elles aient récemment eu des échanges entre elles au sujet de la possibilité d'organiser une telle réunion « dans un avenir proche ». Les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, dont la dernière a eu lieu fin 2017, seront l'occasion pour les parties d'aborder ensemble les questions en suspens et de convenir d'un processus et d'un calendrier pour un règlement politique sur le statut final de l'Abyei qui soit représentatif de l'amélioration de leurs relations.

78. Je me réjouis de la convocation d'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité en mai, ainsi que des progrès réalisés concernant l'ouverture des couloirs de passage de la frontière. J'engage vivement les parties à appliquer les décisions antérieures du Mécanisme et encourage les deux présidences à examiner les questions qui leur ont été soumises lors de la réunion tenue le 19 février 2020 par le Mécanisme et réitérées à l'occasion des réunions suivantes.

79. J'exhorte les représentantes et représentants des communautés ngok dinka et misseriya à tirer parti du dialogue positif ouvert lors de la conférence de paix d'Entebbe pour améliorer la vie des membres de leurs communautés, et à le faire en veillant à ce que les femmes participent de manière effective à ce processus. Il est encourageant de constater que les représentantes et représentants se sont mis d'accord sur une série de priorités, qui doivent à présent être mises en œuvre. Je demande également aux dirigeants des communautés twic mayardit dinka et ngok dinka de faire de l'application de l'accord de cessation des hostilités du 4 avril 2022 une priorité. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire notamment de la FISNUA, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et du Secrétariat, se tient prête à mettre en place des activités d'appui pour faciliter ce processus, comme cela lui a été demandé.

80. J'invite les communautés d'Abyei à saisir cette occasion pour renforcer leurs liens mutuels et les incite instamment à prendre part à une conférence de paix saisonnière dans un avenir proche, afin de convenir des modalités d'organisation de la prochaine période de transhumance. Le Programme commun pour Abyei, mené par les Coordonnatrices résidentes des Nations Unies pour le Soudan et pour le Soudan du Sud en collaboration avec la FISNUA, devrait apporter un appui déterminant à la consolidation de la paix en vue de la réconciliation et dans les domaines de la gestion des ressources en eau, de la santé et des moyens de subsistance. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à remédier aux causes profondes des besoins humanitaires et de la précarité.

81. Dans le domaine de l'état de droit, bien que je regrette que le Service de police d'Abyei ne soit pas encore opérationnel, je me félicite de l'élargissement des comités de protection de la population locale à l'ensemble de la région d'Abyei et de l'augmentation significative du nombre de leurs membres, y compris des femmes. Je réaffirme la nécessité pour les deux parties de participer à une réunion de planification conjointe intégrée afin d'établir une feuille de route en vue de la création du Service de police d'Abyei. De fait, je reste préoccupé par l'absence de progrès concernant la délivrance des visas attendus pour le personnel des trois unités de police constituées

et les autres policiers hors unités constituées, ainsi que concernant la mise en service de la piste d'atterrissage d'Athony.

82. En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, je juge encourageante la volonté exprimée à la mi-juillet par les interlocuteurs s'agissant de faciliter la remise en service du quartier général du secteur 1 du Mécanisme, situé à Gok Machar (Soudan du Sud), et de ses bases d'opérations 11 (Safaha/Kiir Adem) et 12 (Soumaya/War Abar), et je prie de nouveau instamment le Soudan du Sud de mener des activités de sensibilisation auprès des populations locales afin de permettre une reprise rapide des activités du Mécanisme conjoint dans les zones concernées.

83. Je reste préoccupé par les attaques qui ont continué d'être commises contre des Casques bleus de la FISNUA au cours de la période considérée et je rappelle à toutes les parties que les actes de violence contre les soldates et soldats de la paix peuvent constituer des crimes au regard du droit international. Je suis également inquiet des restrictions répétées imposées à la liberté de circulation du personnel de la FISNUA, qui ont compromis la capacité de la mission de s'acquitter pleinement de son mandat. Certains cas de refus de la liberté de circulation semblent avoir été le résultat de situations de désinformation et de mésinformation.

84. Je remercie l'Éthiopie, le Soudan, le Soudan du Sud et les pays fournisseurs de contingents pour leur collaboration à la reconfiguration de la composante militaire de la FISNUA. J'incite vivement toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour permettre les derniers mouvements de personnel et de matériel. À cet égard, je recommande que le mandat de la mission soit prorogé d'un an.

85. Je remercie le nouveau Chef par intérim de la mission et commandant de la FISNUA, à savoir le général de division Benjamin Olufemi Sawyerr, ainsi que mon envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique, Hanna Tetteh, et l'Union africaine, notamment le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leurs efforts inlassables en faveur de l'amélioration de la vie des habitants de la zone d'Abyei. Je saisis également cette occasion pour remercier tous les membres du personnel de la FISNUA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de leur engagement continu en faveur de la paix et de la sécurité dans des conditions souvent très difficiles.

